

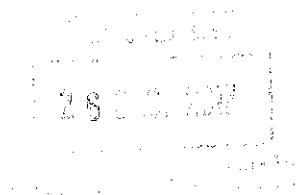
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de NORMANDIE

Caen, le 20/12/2017

Service Énergie, Climat, Logement
et Aménagement Durable

Pôle Évaluation Environnementale
Dossier n° 002428
Nos réf : 2017-0022572



Monsieur le Maire,

Par envoi en date du 05 décembre 2017, vous m'avez transmis la demande d'examen au cas par cas concernant le dossier suivant : Révision simplifiée du PLU de la commune de La Remuée (76), pour décision de l'autorité environnementale. Pour ce type de dossier, l'autorité environnementale est la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie.

À ce titre j'accuse réception de cette demande.

Le dossier a été reçu complet le 07 décembre 2017. La décision sera rendue dans un délai de deux mois, soit le 07 février 2018 au plus tard.

La décision d'obligation ou de dispense d'évaluation environnementale vous sera notifiée par courrier dès sa signature et sera mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/normandie-r23.html>).

L'absence de signature d'une décision dans le délai de deux mois mentionné ci-dessus vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le pôle évaluation environnementale se tient à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire. Vous pouvez à tout moment prendre son attache par l'intermédiaire des coordonnées suivantes :

pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr ou 02 50 01 84 01.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
par délégation

Nicolas PUCHALSKI

Mairie de la Remuée

**Rue des des Grives
76430 La Remuée
A l'attention de Monsieur le Maire**